

Le navire AEOLUS reprend ses travaux de forage

Le 31 juillet 2021

Lézardrieux / Saint-Brieuc / Paris - Le 31 juillet 2021 - Ailes Marines annonce, avec accord de la Préfecture maritime, la reprise des travaux de forage par le navire AEOLUS ce jour.

Une absence de pollution confirmée par le dispositif aérien et maritime de surveillance mis en place

Ailes Marines a procédé à plusieurs survols de la zone par hélicoptère et à des patrouilles nautiques. Ces opérations de contrôle ont été conduites en tenant compte de la modélisation fournie par le Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE).

En plus des navires présents sur zone, Ailes Marines a organisé une surveillance aérienne des zones modélisées. Deux survols de la zone ont été effectués le 28 juillet et deux autres le 29 juillet. A l'issue de ces missions aériennes, les équipages n'ont constaté aucune présence d'irisation ou de nappe dans le milieu marin.

Protocoles de sécurité environnementaux déployés rapidement

Par mesure de précaution et suite à l'épanchement de fluide hydraulique de type « PANOLIN HLP SYNTH 46 », constaté le 28 juillet sur le pont du navire AEOLUS et dans le milieu marin, lors de la remontée d'une foreuse, la société Van Oord a immédiatement stoppé toutes les activités de forage en cours sur l'AEOLUS. Elle a procédé aux vérifications et réparations nécessaires.

Parallèlement, Ailes Marines a sans délai mis en œuvre les nouvelles procédures et outils renforcés pour la sécurité environnementale. En plus des contrôles par hélicoptère, trois navires de surveillance sont intervenus conformément au protocole pour rechercher des traces d'irisation en surface, déployer des dispositifs absorbants quand nécessaire et prélever des échantillons d'eau de mer.

La rapidité et la qualité des moyens déployés ont permis de circonscrire l'incident.

Les autorités maritimes autorisent la reprise des travaux

A l'issue de nouveaux contrôles et après vérification de l'absence de traces manifestes d'épanchement de fluide hydraulique dans le milieu marin, le navire AEOLUS a été autorisé à reprendre ce jour les travaux de forage des pieux des fondations du parc éolien en mer de Saint-Brieuc.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos d'Ailes Marines :

Lauréate d'un appel à projets national avec le projet de parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, AILES MARINES est en charge du développement, de la construction, de l'installation et de l'exploitation du parc éolien en mer. Il s'agit d'une société par action simplifiée (SAS), détenue à 100% par IBERDROLA.

Les chiffres-clés du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc :

- 75 km² de superficie
- 62 éoliennes Siemens Gamesa SG 8.0-167 DD de 8 MW
- 496 MW de puissance installée
- 1 820 GWh/an de production, soit la consommation annuelle en électricité de 835 000 habitants (chauffage compris)

Toutes les informations concernant le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc développés par la société Ailes Marines sont disponibles sur le site <https://ailes-marines.bzh/>

Vous pouvez suivre l'actualité d'Ailes Marines sur twitter @AilesMarines

Contact presse : Ailes Marines

Agence Symorg

Jean-Christophe Labastugue

33- 06 03 45 11 37

contact@symorg.com